

Compte rendu de l'assemblée citoyenne hebdomadaire de Langon

Date : 06/02/2019 de 19h à 22h

Participants : 41

Lieu : Salle de Saint Macaire

Référent : Guillaume

Secrétaire : Nicolas

Modérateur(s) : Alice

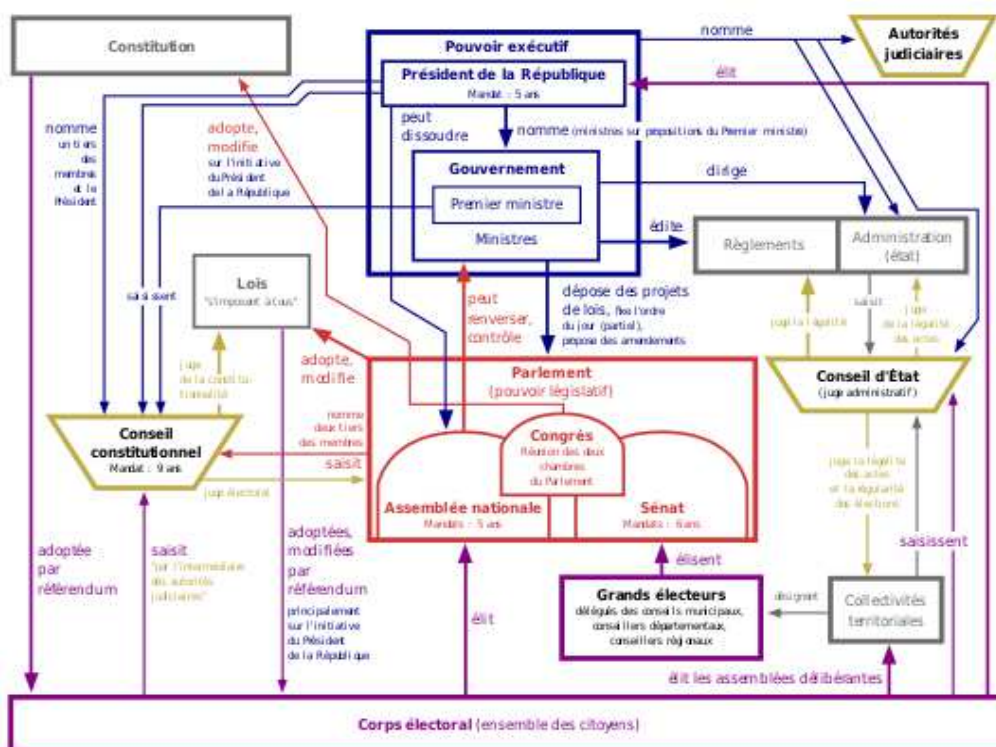
Ordre du jour

- acceptation du compte rendu du 30 janvier 2019
- débat sur la représentativité
- vote

1. acceptation du compte rendu du 30 janvier 2019

41 présents 41 pour 0 abstention 0 contre

2. débat sur la représentativité



Le référant explique à l'assemblée le schéma ci dessus :

le rôle du pouvoir exécutif : pouvoir qui applique les lois grâce à des décrets ou des arrêtés. Il peut partager l'initiative des lois avec le parlement. Le pouvoir exécutif est généralement composé du chef de l'État (président de la République) et du gouvernement (les différents ministres).

le rôle du pouvoir législatif : il est détenu par le Parlement, constitué du Sénat et de l'Assemblée nationale. Il dispose du pouvoir de discuter et de voter les lois. Il a aussi pour mission de voter le budget de l'État et de contrôler le pouvoir exécutif.

le rôle du sénat : contrôle l'action du gouvernement (les diverses formes de contrôle), fiche synthétique sur le contrôle. Le fonctionnement de la navette parlementaire en infographie. Le Sénat représente les collectivités territoriales, pourquoi et comment.

comment est votée une loi : Lorsque la loi est à l'initiative du gouvernement, on parle de projet de loi. Lorsqu'au contraire elle est à l'initiative des parlementaires (sénateurs ou députés), on parle de proposition de loi. En principe, le projet de loi peut être déposé soit auprès de l'Assemblée nationale, soit auprès du Sénat.

Le vote de la loi est la première mission du Parlement. Chaque loi est examinée tour à tour par le Sénat et l'Assemblée nationale, afin de se mettre d'accord sur un texte identique. Une fois qu'il a écrit un projet de loi, le Gouvernement doit convaincre le Parlement de le voter.

Un débat s'ouvre et différentes propositions sont faites :

- que les citoyens soient au cœur de la démocratie, qu'ils puissent entrer à l'assemblée, qu'ils ne soient plus tout en bas de l'échelle des décisions prises, qu'ils puissent s'exprimer et être au cœur du débat et ne plus « subir » le débat
- quelle est la légitimité du président en tant que chef des armées ?
- que chaque territoire devrait retrouver une certaine autonomie
- qu'il n'y ai plus de pyramide de décisions
- que les élus rendent des comptes à chaque trimestre sur leurs dépenses de fonctionnement et sur les actions et les avancées obtenues / que leurs salaires soient contrôlés et votés par le peuple
- Que toutes les classes sociales soient représentées dans les assemblées.
- Revoir la constitution
- créer une assemblée constituante sans copier de modèle extérieur
- mettre en place une éducation populaire
- Changer le mode de scrutin à deux tours qui est non représentatif
- que les citoyens puissent contrôler les décisions prises et qu'il puisse utiliser le veto en cas d'abus ou de refus
- créer des assemblées citoyennes ou chacun peut s'exprimer
- créer de comités de travailleurs
- que le vote soit obligatoire et que le vote blanc soit pris en compte
- la fin des privilèges pour les élus
- que le terme « citoyen » soit redéfini
- que faire des nouveaux pouvoirs : le pouvoir économique et le pouvoir

- des médias ?
- Que le pouvoir exécutif, législatif et judiciaire soit remis « à plat » dans la future constitution

vote :

prendre une feuille blanche pour réécrire la constitution

37 présents : 33 pour 4 abstention 0 contre

que le citoyen soit au cœur du schéma précédant et non tout en bas

37 présents : 29 pour 8 abstention 0 contre

Ensuit le débat s'est porté sur la nécessité de lister les nouveaux pouvoirs et ceux déjà existant lors de la constitution de 1958. Ont été listés :

- Pouvoir exécutif
- Pouvoir législatif
- Pouvoir judiciaire
- Pouvoir économique
- Pouvoir médiatique
- Pouvoir militaire (à séparer de l'exécutif ?)
- Pouvoir diplomatique (à séparer de l'exécutif?)

Le débat ayant bien avancé, l'assemblée décide de le continuer le 13 février.

Delphine est nommée référente pour la prochaine séance

il est proposé de retirer le bâton jaune pour la prise de parole lors des prochaines assemblées. Validé à l'unanimité.

il est proposé pour les futurs vote de mettre en place un système de couleur pour faciliter le vote et leur décompte. Validé à l'unanimité.

Prochaine assemblée le mercredi 13 février 2019 à 19 h 00 à la salle de Saint Macaire.

Fin de séance.

Les secrétaires
Nicolas/Alice

Corrigé par le référent
Guillaume

**Ceci est uniquement un projet de compte-rendu
devant être adopté lors de l'assemblée du
13/02/2019**